

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la demande présentée par la **STE BOUYGUES CONSTRUCTION** sis **165bis Avenue de la Marne 59700 MARCQ EN BAROEUL** pour des travaux d'installation électrique provisoire (lests et poteaux), **rue Albert Vanderhahgen** ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Circulation, Stationnement
8.3.307/2024

ARRÊTONS

ARTICLE 1 :

A compter du lundi 19 août 2024 et pour une durée de 1 mois, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront restreints au droit du chantier au 98 rue Albert Vanderhahgen. (PROJET MILLESIME) ;

La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30km/h au droit des travaux.

ARTICLE 2 :

La **STE BOUYGUES CONSTRUCTION**, effectuant les travaux, sera chargée sous sa responsabilité, de la pose de la signalisation adéquate pour le bon déroulement du chantier. Le demandeur veillera à s'assurer de la bonne circulation.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,

Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,

Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Haubourdin, le lundi 12 août 2024



Par empêchement du Maire
le 1^{er} adjoint délégué

Marc BUQUET

